

<i>SOMMAIRE</i>	<i>CHRONIQUE</i>
MULTILATERAL.....2	Un nouveau débat nucléaire ?
Union européenne...3	<i>Par Camille GRAND, Directeur de la FRS</i>
PAYS.....4	<p>Au premier abord, il peut paraître paradoxal d'évoquer le retour du débat nucléaire, tant la question nucléaire semble passée au second plan dans la stratégie des puissances occidentales. Cette situation est particulièrement marquée en Europe où le nucléaire a largement disparu des préoccupations stratégiques.</p> <p>Rappelons d'abord les principales caractéristiques de l'ordre ou du désordre nucléaire émergent : une prolifération qui s'accélère et pourrait devenir un phénomène de grande ampleur du fait de « cascades de prolifération », un glissement de l'Europe vers l'Asie de la question nucléaire ; la relance du mouvement abolitionniste ; la renaissance nucléaire et la forte demande d'accès à la technologie nucléaire civile.</p> <p>Trois questions structurantes apparaissent comme les déterminants de ce nouveau débat.</p> <p>La prolifération est la question première et centrale : soit le processus de prolifération aujourd'hui en cours en Iran et en Corée du Nord est enrayé et nous pouvons aborder le XXIème siècle nucléaire avec une certaine sérénité, soit ce n'est pas le cas et l'avenir s'annonce sombre et cumule une variété de risques systémiques : proliférations en chaîne ; effondrement progressif ou brutal des régimes de non-prolifération ; probabilité d'emploi en hausse et érosion du tabou nucléaire ; risque accru de détournement terroriste ; renucléarisation des relations internationales.</p> <p>La relance du débat sur le désarmement et « l'abolition » des armes nucléaires (voir <i>infra</i> page 4) propose une révision radicale du rôle de l'arme nucléaire dans les politiques de sécurité. Cette relance prend des formes multiples : initiatives gouvernementales (Commission nippo-australienne) ; travaux d'experts anglo-norvégiens sur la vérification ; initiatives médiatiques (tribunes de Nunn-Perry-Schultz-Kissinger et campagne « <i>Global Zero</i> ») ; renouveau du travail académique. Il n'en demeure pas moins que plusieurs inconnues demeurent, qu'il s'agisse du positionnement de la nouvelle administration américaine, des résultats et de l'atmosphère de la conférence d'examen du TNP de 2010, des positions des acteurs nucléaires non-occidentaux (Russie, Chine, Inde...). Face à ce courant néo-abolitionniste, il n'existe pas encore de discours alternatif structuré sur l'agenda du désarmement à l'exception du discours français endossé depuis par l'UE (discours de Chérbourg, lettre au Secrétaire général des Nations Unies) axé sur un agenda ambitieux et réaliste.</p> <p>Enfin, ce nouveau débat ne serait pas complet si l'on omettait la relance moins visible de la réflexion sur la dissuasion après des années de discrétion. Celle-ci se caractérise par le contraste entre les politiques nucléaires occidentales d'une part, russe et chinoise d'autre part, le renouveau du débat sur la dissuasion élargie et l'avenir de la posture nucléaire de l'OTAN, une réflexion inachevée sur la part du nucléaire dans nos politiques de défense par rapport à d'autres outils comme la défense antimissiles ou les moyens de frappe conventionnels.</p> <p>Un nouveau débat nucléaire est ainsi en train d'émerger. Ayant, peut-être plus que d'autres ces dernières années, réfléchi à l'avenir de la dissuasion, la France y est peut-être mieux préparée, mais il n'est pas acquis que sa vision atypique remporte l'adhésion d'un système international prompt aux engouements médiatiques.</p>
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	<i>Soit le processus de prolifération en cours en Iran et en Corée du Nord est enrayé et nous pouvons aborder le XXIème siècle nucléaire avec une certaine sérénité, soit ce n'est pas le cas et l'avenir s'annonce sombre.</i>
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANÉES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

La réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques s'est tenue à Genève



Crédit photo: UNOG

La deuxième partie du processus intersessionnel d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) pour l'année 2008 (voir *ONP N°30*) s'est achevée vendredi 5 décembre à Genève après cinq jours de réunion entre États parties (97 d'entre eux étaient présents sur les 163 que compte la CIAB depuis l'adhésion des Îles Cook début décembre 2008).

Si la présence globale à la réunion de Genève a un peu pâti de la tenue concomitante de la 13^e conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques à La Haye (dont les 126 États présents n'ont pu s'entendre sur l'adoption d'un rapport final), la réunion elle-même a été saluée pour son succès. Encore faut-il rappeler que le mandat des réunions intersessionnelles est très restreint. Ainsi, aucune décision de substance ou recommandation ne pouvait être formulée.

Parmi l'ensemble des contributions apportées à Genève, l'Union européenne s'est distinguée par la voix de la France, qui a présenté un document de travail sur les actions entreprises par l'UE pour soutenir la mise en œuvre de la CIAB (BWC/MSP/2008/WP.4, 04/12/08). Le 11 novembre 2008, le Conseil de l'UE a ainsi adopté une Action commune en soutien de la CIAB. Cette Action commune crée un cadre pour la coopération en matière d'assistance juridique à la mise en œuvre, d'universalisation de la Convention, de mesures de confiance, et de promotion régionale et sous-régionale du processus intersessionnel. Par ailleurs, le Conseil de l'UE a adopté le 14 avril 2008 une autre Action commune en soutien aux activités de l'OMS en matière de sûreté et de sécurité biologiques en laboratoire.

La session 2009 du processus intersessionnel donnera lieu à une réunion d'experts du 24 au 28 août et à une réunion des États parties du 7 au 11 décembre, à Genève. La session 2009 portera sur l'assistance en matière de surveillance des maladies, détection, diagnostic et endiguement des maladies infectieuses.

Une version informelle du rapport final de la réunion figure sur le site Internet des Nations Unies : [http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/C70514F42F7BF072C1257516005B1E7A/\\$file/BWC+MSP+2008+Advance+Report.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/C70514F42F7BF072C1257516005B1E7A/$file/BWC+MSP+2008+Advance+Report.pdf) Le document définitif portera la cote : BWC/MSP/2008/5.

Résolution 1540 : que dit le Comité de suivi ?

L'ambassadeur Jorge Urbina, président du Comité chargé du suivi de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, a présenté le 12 novembre 2008 devant les membres du Conseil un compte-rendu sur les progrès réalisés depuis six mois dans la mise en œuvre de la résolution. Ce document de cinq pages présente l'état de soumission des rapports étatiques de mise en œuvre, les activités d'*outreach* menées, l'assistance aux États et la coopération entre les organes subsidiaires des Nations Unies et avec les organisations internationales.

Retenons d'abord qu'au 5 novembre 2008, 159 États ont fourni un premier rapport de mise en œuvre au Comité, soit 4 de plus qu'il y a six mois. Par ailleurs, 102 d'entre eux ont également fourni des informations additionnelles. Quatre ans et demi après la mise en place du Comité 1540, plus de 30 États n'ont donc toujours pas rempli leurs obligations au titre de l'article 4 de la résolution.

Particulièrement encouragé par la résolution 1810 (24/04/2008) à accélérer la mise en œuvre du texte en organisant des séminaires, des ateliers de travail et tout autre type d'initiatives d'*outreach*, le Comité 1540 annonce également dans son *briefing* la participation à 14 activités de ce type dans le monde depuis mai 2008. Pour le reste, le président Urbina se félicite de progrès réalisés en matière d'assistance et de coordination de l'action entre divers organes concernés, à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies (l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques par exemple).

Très succinct, ce compte-rendu biannuel ne permet pas de mesurer à quel point l'application de la résolution 1540 a progressé *réellement* ces six derniers mois. En général, le texte même des documents fournis par le Comité au Conseil reste neutre, ce qui indique un souci de prudence : le Comité 1540, tout comme les autres corps subsidiaires du Conseil de sécurité (Comité 1267 et *Counter Terrorism Committee* en particulier), prend ses décisions par consensus. À l'évidence, le dernier *briefing* du président Urbina illustre à quel point le consensus des membres du Conseil de sécurité est minimal s'agissant de son principal outil de lutte contre la prolifération des ADM.

Le Comité 1540 devrait normalement présenter son prochain programme annuel de travail avant la fin du mois de janvier 2009.

<http://www.un.org/sc/1540/docs/chairbriefings/statement.chair.SC.12nov08.pdf>



Photo 234904 UN Photo / Eskinder Debebe

Le Liban a ratifié le TICE

Le 21 novembre 2008, le Liban a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), devenant ainsi le 148^e État partie, après le Malawi, qui a ratifié le même jour. Le Liban avait signé le TICE en septembre 2005 et avait exprimé un soutien politique à son entrée en vigueur depuis lors. Parmi les États du Moyen-Orient, Syrie et Arabie Saoudite ne sont toujours pas signataires alors que l'Égypte, l'Iran et Israël, trois États figurant sur la liste de l'Annexe 2 du Traité, ne l'ont pas ratifié.

UNION EUROPEENNE

Non-prolifération et désarmement au Conseil européen de Bruxelles

Événement de clôture de la présidence française de l'UE (PFUE), le Conseil européen de Bruxelles s'est tenu les 11 et 12 décembre 2008. A cette occasion, une déclaration du Conseil de l'UE « sur le renforcement de la sécurité internationale » indique le sens de l'action européenne à venir en matière de non-prolifération et de désarmement, la PFUE au Conseil de Bruxelles demandant « une mise en œuvre concrète par les politiques et instruments appropriés ».

Trois axes d'action sont identifiés :

1. la coopération opérationnelle afin de lutter contre les transferts illicites, améliorer les contrôles des exportations, « réprimer le financement de la prolifération » ;
2. le soutien au régime de non-prolifération. Sur ce plan, l'UE insiste sur l'article 4 du TNP en annonçant une contribution financière de 25 millions d'euros à la création d'une banque de combustible sous le contrôle de l'AIEA ;
3. le rappel d'un plan global de désarmement déjà présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne 2008. Ce plan a

été également rappelé au Secrétaire général de l'ONU par le président Sarkozy dans une lettre personnellement adressée cinq jours avant le Conseil de Bruxelles (voir référence en page 4). Enfin, la déclaration insiste sur le soutien de l'UE à la CIAB comme à la CIAC (voir article page 1).

En somme, et en attendant un bilan plus approfondi de la PFUE, ce sont les problématiques nucléaires liées aux articles 4 et 6 du TNP qui ont concentré la majorité des initiatives de la présidence française en matière de non-prolifération et de désarmement.

La Pologne, la non-prolifération et le désarmement

Entrée dans l'Union européenne (UE) le 1er mai 2004, cinq ans après avoir adhéré à l'OTAN (12 mars 1999) et quatre ans avant de signer un accord de coopération stratégique avec les États-Unis (14 août 2008), la Pologne fonde sa politique de sécurité en matière de non-prolifération et de désarmement sur ces trois piliers.

Dans les instances internationales dédiées (Conférence du désarmement, première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, etc.), la diplomatie polonaise a soin de prolonger le discours de l'UE : soutien à la stratégie de 2003, promotion des régimes conventionnels comme moyens privilégiés de lutter contre la prolifération, et défense du multilatéralisme réel. A ce titre, la Pologne fut l'un des premiers États à fournir un premier rapport substantiel de mise en œuvre de la résolution 1540 au Conseil de sécurité, le 27 octobre 2004, soulignant que le pays « est partie à tous les traités et membre de tous les arrangements en vigueur dans ce domaine. » ([http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/AC.44/2004/\(02\)/23](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/AC.44/2004/(02)/23)). La législation polonaise en matière de non-prolifération est naturellement affectée par son adhésion à l'UE de façon directe (par exemple, le règlement du Conseil européen N° 1334/2000 du 22 juin 2000, qui institue un régime communautaire de contrôle des exportations de biens et technologies à double usage s'applique directement en droit polonais) ou indirecte (le Code de conduite de l'UE en matière d'exportation d'armes de juin 1998 a été intégré en droit interne par une loi entrée en vigueur le 1er janvier 2001).



Ensuite, l'adhésion à l'OTAN affecte directement le positionnement du pays à l'égard du désarmement. La dissuasion nucléaire élargie des États-Unis dans le cadre de l'OTAN est revendiquée par la Pologne comme la garantie principale de sa sécurité. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le pays reste très discret sur le désarmement nucléaire dans le cadre du TNP. En revanche, l'*arms control* bilatéral américano-russe est encouragé dans la mesure du maintien d'une dissuasion nucléaire crédible. Ce positionnement range la Pologne dans le groupe médian des pays de l'UE, constitué des États qui ne sont ni nucléaires ni membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (NAC).

Enfin, la Pologne entretient à l'évidence une relation privilégiée avec les États-Unis, qui ne date pas de la signature, ni même de la négociation d'un accord stratégique comprenant l'implantation de missiles antimissiles sur son territoire. En matière de lutte contre la prolifération, cette relation a très vite pris la forme d'un soutien aux initiatives pragmatiques lancées par l'administration Bush : la Pologne ne manque pas de rappeler son rôle dans le lancement de la *Proliferation Security Initiative* (PSI) dont elle fait partie du « *core group* » depuis mai 2003. Selon l'ambassadeur Robert Kupiecki, se prononçant à l'occasion de la tenue de la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 octobre 2005, « *[the PSI] gives impetus to a more dynamic and proactive approach to prevent proliferation of WMD.* » Dans le même esprit, la Pologne participe à la *Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism* (GICNT) depuis 2007. Mais c'est l'accord américano-polonais d'août 2008 qui marque le plus fortement la confiance mise par la Pologne dans l'allié outre-atlantique, même si au titre de cet accord, la relation de sécurité entre les deux pays s'exerce toujours dans le cadre de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord.

Il reste qu'un déploiement de missiles antimissiles américains sur le territoire polonais risque de mettre Varsovie dans une situation très inconfortable vis-à-vis des alliés européens de l'OTAN comme du reste des pays membres de l'UE. Aujourd'hui en effet, le retour à l'*arms control* bilatéral stratégique américano-russe, que tous les États européens appellent de leurs vœux, achoppe sur le refus russe de progresser en matière de désarmement si le système de défense antimissile américain en Europe devait être déployé.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

UN MONDE EXEMPT D'ARMES NUCLEAIRES : QUEL HORIZON?

L'année 2008 a été marquée par la multiplication des initiatives en faveur du désarmement nucléaire. Du second appel de G. Shultz, W. Perry, H. Kissinger et S. Nunn dans le *Wall Street Journal* en janvier, suivi de la conférence internationale sur le désarmement nucléaire d'Oslo en février, à la lettre du Secrétaire général des Nations Unies (« *Five steps to a nuclear-free world* ») de novembre, suivie du lancement de l'initiative « *Global Zero* » les 8 et 9 décembre à Paris, le débat sur un monde exempt d'armes nucléaires a réinvesti la scène stratégique occidentale.

Ce débat marque-t-il le retour de l'abolitionnisme, comme l'entend le discours militant pour le désarmement ? Illustre-t-il le renouvellement récent d'équipes dirigeantes au sein des pays dotés de l'arme nucléaire ? Traduit-il une préoccupation à l'approche d'échéances en matière d'*arms control* nucléaire bilatéral et multilatéral ? Comment s'insère-t-il dans le régime global de non-prolifération ?

Éléments de contexte

Le « retour » attendu du désarmement nucléaire s'inscrit dans un contexte. Réputé être « sous tension » depuis l'échec de la conférence d'examen de 2005, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sortirait encore fragilisé d'un échec de la conférence d'examen de 2010. A ce titre, la lettre du président Sarkozy au Secrétaire général des Nations Unies du 5 décembre 2008 rappelle que « le régime international de non-prolifération connaîtra en 2010 une échéance majeure (...). L'Europe a souhaité dès cette année proposer une direction claire, en présentant (...) des initiatives concrètes et réalistes » auxquelles l'on peut ajouter le plan de désarmement français présenté par le Président de la République lors de son discours de Cherbourg, le 21 mars 2008.

Outre-atlantique, l'élection de Barack Obama s'accompagne de la perspective renouvelée de voir les États-Unis ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), dans l'espoir que cette initiative exercera un effet d'entraînement sur plusieurs autres États clés. Au plan bilatéral, l'échéance de START le 5 décembre 2009, couplée au départ de l'administration Bush et au manque de confiance de la majorité démocrate dans le projet de défense antimissile en Europe semble ouvrir la voie à un nouveau traité qui pourrait abaisser le seuil de l'armement nucléaire des deux puissances. En tout état de cause, selon Joseph Cirincione, président de *Ploughshares Fund*, intervenant mardi 9 décembre 2008 lors d'une conférence organisée au Parlement européen sur la perspective d'un monde sans armes nucléaires, le débat aux États-Unis ne devrait plus porter sur le bien fondé du désarmement mais sur son rythme.

Accords et désaccords

L'on peut comprendre qu'un tel contexte alimente le débat occidental sur l'abolition de l'arme nucléaire, mais il reste que fondamentalement, abolition et désarmement se recourent sans se confondre. D'un côté, le désarmement nucléaire s'inscrit en effet dans le respect des obligations contractées par tous les États au titre de l'article 6 du TNP, qui établit un lien entre désarmement nucléaire et désarmement général et complet. De l'autre, le projet d'abolir l'arme nucléaire offre certes de dépasser l'ambition du TNP par l'élaboration d'une convention à vocation universelle, mais ne prend pas en compte les autres catégories d'armement. Sans surprise, le débat mêlant désarmement et abolition achoppe sur cette différence cruciale qui renvoie, *in fine*, à la rupture stratégique que représente la détention d'un arsenal nucléaire associé à une doctrine de dissuasion élaborée.

Autrement dit, aucun État doté de l'arme nucléaire ne saurait formuler une volonté d'abolition à plus ou moins long terme. Cet état de fait peut être illustré par le débat en cours sur la transformation du complexe nucléaire américain dans le contexte du maintien d'une dissuasion élargie, l'affichage répété du concept de dissuasion minimum crédible, la modernisation de l'arsenal nucléaire russe, ou encore le développement quantitatif de l'arsenal chinois.

Le souhaitable et le possible

En définitive, sauf surprise stratégique, le regain de ferveur pour le désarmement nucléaire que l'année 2008 a abondamment illustré correspond peut-être à l'achèvement d'un cycle entamé à la fin du siècle dernier (gel de la ratification du TICE par le Sénat américain, dénonciation du traité ABM, blocage des négociations à la CD, etc.).

Néanmoins, les fondamentaux de la sécurité internationale ne sont plus ceux de 1996. Entre temps, les essais nucléaires indiens et pakistanais de 1998 et la question pressante du statut des États du seuil dans le régime global de non-prolifération après l'entrée en vigueur du « *nuclear deal* » indo-américain, les crises de prolifération nucléaire non résolues en Corée du Nord et en Iran, la perception partagée d'une menace, sinon d'un risque terroriste, la renaissance problématique du nucléaire dans le monde sont autant de signes d'un environnement stratégique réputé imprévisible. Qu'on le veuille ou non, la perspective d'un retour à l'*arms control* nucléaire sous format bilatéral comme multilatéral aura sans doute peu à voir avec l'horizon d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Lettre du président Sarkozy au Secrétaire général des Nations Unies, 05/12/2008 : <http://discours.vie-publique.fr/notices/087003870.html>

Lettre du Secrétaire général des Nations Unies « *Five steps to a nuclear free world* » : <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2008/nov/23/nuclear-disarmament-united-nations>

Site Internet de la campagne « *Global Zero*, un monde sans armes nucléaires » : <http://www.globalzero.org/>

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

BIOLOGIQUE / CHIMIQUE

Le projet COAST : un exemple de logique proliférante

La reprise du procès de Wouter Basson, décidée par la cour constitutionnelle sud-africaine, au motif que l'amnistie décidée en 2002 ne pouvait couvrir des crimes contre l'humanité réalisés hors du territoire sud-africain, est l'occasion de faire un bref rappel sur le projet COAST, qui est un exemple illustratif des méthodes proliférantes adoptées par les États.

En 1981 est lancé, sous la responsabilité du docteur Wouter Basson, le programme COAST. La décision reflète la perception obsessionnelle des autorités sud-africaines, justifiant, pour assurer la sécurité de la nation, le développement de capacités militaires lui assurant un potentiel de rétorsion maximal. Elle illustre aussi l'effet relatif des conventions internationales auprès d'autorités nationales confrontées à une menace de sécurité engageant la survie de l'État, puisque cette décision a été prise après que l'Afrique du sud eut signé et ratifié la Convention sur les armes biologiques (1971 et 1975) mais après que ses troupes fussent confrontées à une menace chimique directe lors des confrontations avec les troupes cubaines en Angola dans les années 1970 (capture d'équipements à capacité chimique) et apparemment confirmées par la suite (allégations d'usage).



Drapeau des forces armées sud-africaines (1973-1994)

Comme cela a été le cas lors du développement d'autres filières proliférantes, le programme COAST a été initialement développé grâce à l'acquisition de savoir-faire auprès des pays étrangers. La création d'un outil industriel a suivi, au travers de trois sociétés spécialisées dans la conception et la production des armes chimiques et biologiques et la protection contre leurs effets (*Delta G Scientific Company, Roodeplaats Research Laboratories et Pro-technik*). Comme dans un certain nombre d'autres cas de prolifération, les activités légales de ces sociétés – recherche et production de substances autorisées – précédait une militarisation effectuée dans des laboratoires militaires.

Les programmes eux-mêmes traduisent les ambivalences du régime et les contraintes opérationnelles propres à l'Afrique du sud. Ainsi, à côté de programmes portant sur la stérilisation, probablement développés dans une perspective raciale, la majorité des projets avait pour objectif de créer une capacité à fins de maintien de l'ordre (développement d'agents irritants et incapacitants – CR et BZ), ou de liquidation ponctuelle d'opposants politiques (programmes biologiques). L'usage militaire d'agent létaux ne semble pas avoir été envisagé, l'armée sud-africaine lui préférant celui d'agents non létaux, destinés à affecter les capacités opérationnelles ennemies. Le programme COAST a progressivement été démantelé au début des années 1990, pour des raisons politiques plutôt qu'éthiques, la volonté du gouvernement sud-africain de signer la CIAC ayant accéléré le processus.

La relance du procès Basson pourrait ne rien apprendre de substantiel sur le programme COAST lui-même, mais beaucoup plus sur les dérives liées au développement de ce type de capacités dans les États autoritaires. Wouter Basson est en effet soupçonné d'avoir été impliqué dans le meurtre d'opposants politiques, mais également dans la liquidation massive de prisonniers de guerre ainsi que dans divers trafics de drogue.

MISSILES

Doctrin nucléaire et programme balistique indien

Le 25 février 2008, la *Defence Research and Development Organisation* indienne a procédé à un tir d'essai de son futur SLBM, le K-15 (*Sagarika*), alors que les premiers essais en mer du futur SNLE indien (ATV) sont prévus pour 2009. Ces deux développements ouvrent la voie au renforcement de la capacité de seconde frappe stratégique indienne et confirme les orientations stratégiques fondamentales de l'Inde, fondées avant sur le non-emploi en premier et sur une posture non agressive. Le K-15 serait une version navalisée du Prithvi III. Parallèlement, deux tirs d'Agni III ont également eu lieu cette année, alors que différentes versions du missile de croisière à capacité nucléaire BrahMos, conçu en coopération avec la Russie (NPO Mashinostroyeniye) et dérivé du missile russe SS-N-26, continuent à être développées.

Si, dans l'état actuel des choses, l'essentiel de la dissuasion indienne repose sur un nombre limité de missiles à courte et à moyenne portée (Prithvi I et II – probablement plus d'une centaine – et missiles Agni – entre 10 et 20), l'investissement technologique permanent et les coopérations internationales pourraient permettre aux forces indiennes de disposer d'un outil plus souple et plus performant d'ici quelques années. Par ailleurs, si la mise en service des Agni III devait se confirmer en 2009, l'Inde renforcerait considérablement la sanctuarisation de son territoire.

Le renforcement capacitaire des forces nucléaires invite cependant à se pencher sur l'évolution doctrinale en matière de stratégie nucléaire, le premier allant rarement sans la seconde. A ce sujet, la publication en 1999 d'une *Draft Nuclear Doctrine*, suivie en 2003 d'un communiqué de presse du *Cabinet Committee on Security* sur « l'opérationnalisation » de la doctrine nucléaire indienne, appelle quelques commentaires. Dans un article récemment publié, Ali Ahmed, de l'IDSA, remarque en effet que les terminologies utilisées dans les deux documents laissent présumer une évolution possible.

Jusqu'alors, la doctrine d'emploi indienne était fondée sur les représailles massives. L'apparition de la notion de représailles massives *en cas de première frappe* laisse à penser à Ali Ahmed que, par défaut, une approche plus graduée pourrait être envisageable, notamment si une frappe nucléaire ennemie obéissait à des objectifs tactiques et ne ciblait pas le territoire indien. Cette analyse met une fois de plus en relief le rôle décisif que jouent la technologie et les équipements en dotation dans la formulation des stratégies, et appelle une fois de plus à s'interroger sur les déterminants réels de ces stratégies.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Vers un accroissement du risque d'utilisation d'ADM par les terroristes?

Il y a quelques semaines, les services britanniques ont averti que la dégradation de la situation politique au Pakistan pourrait faciliter l'accès des groupes terroristes aux technologies des armes de destruction massive. Interrogé par l'*Observatoire de la Non-prolifération* sur ce sujet, **Jean-Luc Marret (Chargé de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique)** a mis en perspective cette information, en soulignant les divers aspects contradictoires de cette course aux ADM.

La plupart des groupes terroristes, quelle que soit leur obédience, cherchent à renforcer la létalité de leurs équipements, indépendamment de la qualification de ceux-ci. En Irak, certains groupes ont utilisé des systèmes d'armes artisanaux, intégrant des composants chimiques toxiques, tels que le chlore, sans que ces tentatives correspondent à une tentative déclarée d'utilisation d'ADM. Toutefois, la facilitation des transferts de connaissances, de biens, et de technologies accroît mécaniquement le risque qu'un ou des groupes atteignent un seuil capacitaire au cours des prochaines années.

Paradoxalement, nombre de groupes terroristes pourraient déjà avoir atteint ce seuil, car ayant accès, par l'intermédiaire des États qui les soutiennent, à des technologies avancées. La possibilité n'implique cependant pas la possession effective. Le lien existant entre les groupes terroristes les plus importants et leur soutien modifie en effet substantiellement la logique de ces groupes. La logique de terreur indiscriminée, associée à l'utilisation des ADM, n'est que très rarement celle des groupes soutenus par les États, puisqu'une action de masse indiscriminée risque d'engager la responsabilité de l'État sponsor présumé et de poser un risque pour sa propre sécurité. Ces contraintes sont très présentes chez les mouvements ayant dépassé le cadre du simple groupuscule terroriste, tels que le Hezbollah, qui a à sa disposition des équipements militaires puissants qui demeurent inexploités dans la plupart des actes de terrorisme qu'il organise ou soutient. Les États sponsors ont de leur côté un intérêt évident à limiter les transferts trop dangereux. À l'extrême, ce type de mouvement pourrait disposer d'une capacité de destruction massive militairement opérationnelle — armes chimiques et missiles balistiques par exemple — mais pourrait ne les « exploiter » que dans une logique dissuasive, pour prévenir le risque de frappes militaires menaçant leur survie propre. Même dans ce cas de figure, le lien entre ces mouvements et les États qui les soutiennent limite le risque d'utilisation.

L'effondrement d'un État disposant de capacités militaires ou industrielles avancées renforce évidemment le risque d'une diffusion des équipements ou des technologies. En cas d'effondrement total, certains de ces États pourraient néanmoins être soumis à des opérations de contre-prolifération visant à neutraliser le risque, scénario qui reste cependant quelque peu aléatoire si cet État effondré dépasse une taille critique. Par ailleurs, se pose le risque du transfert capacitaire de groupes terroristes majeurs vers des groupuscules plus petits et moins contrôlés. Enfin, si Al Qaïda et ses dépendances apparaissent comme des candidats naturels — et déclarés — au terrorisme ADM, d'autres groupes pourraient faire peser une menace plus directe. Les pays développés sont particulièrement vulnérables à un terrorisme qui se développerait sur leur sol, puisque la recherche capacitaire s'exercerait probablement par l'intermédiaire de canaux légaux et serait donc plus difficilement décelable.



M. Jean-Luc Marret. Crédit photo: FRS

Wassenaar : un régime de contrôle souple ?

Les 2 et 3 décembre 2008, s'est tenue la 14^{ème} réunion plénière des membres de l'Arrangement de Wassenaar sur les contrôles des exportations d'armements conventionnels et de biens et de technologies à double usage. L'Arrangement réunit la majorité des États industrialisés (dont tous les États de l'UE et la Russie), mais n'inclut ni la Chine, ni l'Inde. Israël n'y adhère pas, mais sa législation s'en approche considérablement. L'Arrangement fonctionne autour d'un double système de listes de contrôle (liste des technologies duales, dont une liste de contrôle renforcée, dite *very sensitive list* et une liste militaire), de lignes directrices et de meilleures pratiques, d'échanges d'informations et de sensibilisation auprès des États non membres. Les décisions relatives à la modification des



Wassenaar Arrangement
on Export Controls for Conventional Arms and Dual-Use Goods and Technologies

listes et à l'extension des champs de responsabilité de l'Arrangement sont prises par consensus, mais l'application des contrôles relève des autorités de chacune des parties suivant des modalités nationales d'application.

L'Arrangement de Wassenaar contribue essentiellement à la maîtrise de la diffusion des armements conventionnels et des techniques duales associées. Toutefois, il présente certains aspects originaux qui pourraient utilement être reproduits ailleurs.

Ainsi, les exportations d'armements peuvent elles être évaluées à la lumière d'une grille interprétative définissant si un État tend à accumuler les équipements de manière déstabilisante pour la sécurité régionale, s'il est susceptible de les utiliser dans ce

sens ou encore si l'accumulation est préjudiciable à son développement. Certains États, qui présentent un risque manifeste, sont plus concernés. Ce type de critère est souvent déjà présent dans les législations nationales. L'Arrangement est aussi innovant dans le domaine des transferts intangibles, sensibilisant les États aux risques parfois réels que représentent une absence de contrôle sur les communications scientifiques afférentes à son objet. Il couvre également spécifiquement les MANPAD et les armes légères et de petit calibre. À ce sujet, les membres ont adopté un ensemble de mesures sur le transport aérien, afin de limiter les transferts déstabilisants. Cette capacité d'adaptation démontre d'ailleurs les avantages concrets de ce type de format coopératif.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

“Nonproliferation. U.S. Agencies Have Taken Some Steps, but More Effort Is Needed to Strengthen and Expand the Proliferation Security Initiative”, *Report to Congressional Committees, GAO, novembre 2008 (GAO-09-43), 56 p.*



Cinq ans et demi après le lancement de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) par le président Bush, malgré la satisfaction affichée par l'administration sortante, force est de reconnaître que le dispositif phare de contre-prolifération américain ne fait pas l'unanimité. C'est vrai de l'analyse comme de nombreux États qui demeurent encore à l'extérieur de la PSI. C'est aussi vrai de certains organes du gouvernement lui-même.

Avec ce rapport, le *Government Accountability Office (GAO)* revient sur la PSI deux ans après la rédaction d'un premier document alors classifié et déjà critique. Deux principaux reproches sont adressés aux départements d'État et de la Défense, ainsi qu'aux différentes agences gouvernementales chargées de sa mise en œuvre (CBP, FBI, etc.) :

- Trop peu de mesures ont été prises pour mettre en place des procédures, des structures, des budgets et des indicateurs de performance. De ce fait, il est difficile d'évaluer l'impact réel de la PSI comme outil de contre-prolifération.
- Si la coopération entre les 20 États qui composent le « *core group* » de l'Initiative s'est accrue d'année en année, en revanche, les 70 autres États qui ont endossé la Déclaration de Paris (septembre 2003) sur les principes d'interdiction participent trop peu aux activités multilatérales (réunions de planning, exercices, « *outreach* », etc.). Le rapport du GAO cite cet exemple éloquent : « *From September 2003 through September 2008, 21 countries have led 36 exercises. However, only 6 of the 36 exercises were hosted or cohosted by countries from among the more than 70 PSI countries who are not invited to attend the multilateral meetings.* » Ici encore, l'efficacité de la PSI peut donc être mise en doute sur le terrain.

En définitive, l'audit de performance mené par le GAO entre novembre 2007 et novembre 2008 s'achève sur des recommandations soucieuses de combler les lacunes identifiées. Reste à savoir ce que la nouvelle administration démocrate réservera à la PSI, conceptualisée et mise en œuvre, on s'en souvient, par John Bolton.

Lire aussi : Aswakumaran Vinod Kumar, « The Proliferation Security Initiative : Five years later, losing its sheen ? », *IDSA Strategic Comments, IDSA, 7 juillet 2008*, <http://www.idsa.in/publications/stratcomments/VinodKumar070708.htm>

Les menaces biologiques. Biosécurité et responsabilité des scientifiques, Henri Korn, Patrick Berche, Patrice Binder, Académie des sciences / PUF, octobre 2008, 169 p.



Ce rapport de l'Académie des sciences retrace l'histoire des armes biologiques des principaux programmes étatiques au bioterrorisme, et met en lumière les nouvelles menaces face auxquelles les scientifiques doivent avoir conscience de leur responsabilité et de leur rôle de surveillance et d'information. Le risque représenté par certains projets de recherche ou publications est explicité à partir d'exemples concrets qui ont alimenté les débats au cours des dernières années. Le caractère dual des recherches implique ainsi des enjeux en termes de transparence et de secret, et donc une évaluation du rapport bénéfices / risques.

Le rapport introduit surtout des propositions à destination des pouvoirs publics. Celles-ci respectent les principes énoncés dans la Déclaration interacadémique sur la biosécurité et rejoignent celles préconisées par la communauté scientifique anglo-saxonne (Rapports *Fink* et *Lemon*, en 2004 et 2006) et dans le Livre vert sur la préparation à la menace biologique de l'Union européenne :

- organisation d'un forum national autour de thèmes tels que l'éducation des communautés scientifiques et des acteurs publics, le développement d'un système harmonisé de contrôle des agents pathogènes dans les laboratoires, l'adoption de normes internationales en matière de dissémination d'informations, ou la mise en place d'une juridiction permettant une meilleure coopération entre les services en charge de la sécurité ;
- mise en place d'un comité scientifique de surveillance pour la biosécurité, en charge d'un travail de prospective portant sur le caractère dual des recherches, de formuler des avis sur les projets de recherche et les publications susceptibles de présenter un risque et de vérifier la conformité des recherches avec les accords et conventions ratifiés par la France, de contribuer à la détermination des domaines sensibles, de former les chercheurs afin de lutter contre la dissémination d'informations sensibles, d'énoncer les principes auxquels devraient se soumettre les agences de moyens, de veiller à la préparation et au respect des codes de conduite, d'énoncer des lignes directrices pour l'identification et l'évaluation des techniques et des domaines émergents et d'identifier les domaines de recherche insuffisamment pris en compte ;
- action et réflexion à l'échelle internationale ;
- développement de codes de conduite, qu'ils soient « restrictifs », « incitatifs » ou « éthiques », et incitation à l'engagement des scientifiques, avec la possibilité d'instaurer un « serment de bonne conduite du chercheur ».

Par *Elisande NEXON, Chargée de recherche, Fondation pour la Recherche Stratégique*

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

«*Arms Control Revisited : Non-Proliferation and Denuclearisation*»

Le PISM (*Polish Institute of International Affairs*) et le SIPRI ont organisé les 20 et 21 novembre 2008 à Varsovie un colloque international qui rassemblait une quarantaine de personnalités politiques, de diplomates et d'experts sous la règle de Chatham House, et était consacré à une réflexion de haut niveau sur l'*arms control*, la non-prolifération et le désarmement nucléaire. Les deux journées étaient organisées en trois sessions : nouveaux acteurs, nouveaux risques ; nouvelles armes, nouvelles menaces ; nouvelles initiatives, nouveaux instruments.

Face à un agenda international extrêmement «fragmenté» où il n'existe pas de solution globale unique, toutes les problématiques et les approches traditionnelles ont été abordées dans un débat très ouvert. Deux écoles (abolitionniste et gradualiste) continuent de coexister, et bénéficient l'une et l'autre d'une visibilité accrue. D'une part, il semble que l'on assiste à un retour, voire une «renaissance» de l'*arms control*, dans un contexte de changement où les prises de position du candidat Obama lors de la campagne présidentielle américaine (voir *ONP n° 31*) jouent un rôle non négligeable, et ont créé des attentes. D'autre part, la question du désarmement nucléaire et d'un monde sans armes nucléaires revient au premier plan de l'agenda des débats de sécurité internationaux, portés par l'activisme de certains pays et de certains cercles de réflexion.

Un certain nombre d'idées importantes sont revenues de manière récurrente dans les discussions. On peut relever en particulier les suivantes :

- Les 5 États dotés d'armes nucléaires ont un *leadership* à exercer.
- Le bilatéral et le multilatéral doivent se poursuivre en parallèle.
- Aucun processus de désarmement nucléaire quel qu'il soit ne saurait être envisagé sans avancée préalable du débat stratégique américano – russe.
- En particulier, la Russie est favorable à un nouveau traité bilatéral de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques après l'échéance de START 1 en décembre 2009.
- Mais la question de la défense antimissile américaine en Europe reste un point sérieux de désaccord russo – américain, et la résolution de ce différend reste du point de vue russe un préalable à tout progrès sur les autres dossiers.
- Il faut sauver le Traité de non prolifération nucléaire (TNP), et la Conférence d'examen du printemps 2010 sera décisive à cet égard.

«*Nuclear non-Proliferation and Disarmament under a New Administration*»

Comme il est de tradition à l'arrivée d'un nouveau président à la Maison Blanche, la nouvelle administration Obama sera constituée par remplacement de quelques 8000 postes. Et le choix des responsables, s'agissant en tous cas des postes clés, aidera à décrypter les intentions du Président élu en matière de politique de sécurité.

Mardi 2 décembre 2008, Jill M. Parillo, *Deputy Director for Security Program* et coordinatrice de l'Initiative d'échanges scientifiques américano-iraniens à l'ONG américaine *Physicians for Social Responsibility*, était l'invitée de l'IRIS, dans le cadre des réunions restreintes sur le désarmement et la non-prolifération organisées avec le soutien de la délégation aux affaires stratégiques du ministère de la défense. J. M. Parillo a tenté de discerner ce que seront les grandes options américaines dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement.

Il semble qu'il faille s'attendre, non pas à des changements radicaux, mais à une politique des « petits » pas. Mais les scénarios évoqués relèveraient néanmoins de gestes substantiels : un nouveau traité de réduction des armes nucléaires stratégiques pourrait à la fois succéder à START 1 et remplacer SORT, et un accord avec Moscou sur la défense antimissile entrerait dans le domaine du possible. S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la ratification devrait intervenir « le plus tôt possible ». Et dans le domaine du désarmement nucléaire, Washington ne sera pas dans la logique du « *global zero* » défendue par Ivo Daalder.

Enfin, sur la question du nucléaire iranien, le Congrès est majoritairement en faveur d'une ligne dure, mais l'instauration d'un dialogue direct n'est pas à exclure.

AGENDA

CONFERENCES

16/01/2009 : « Vers un monde sans armes nucléaires? » Colloque organisé par l'Observatoire des armements—CDRPC, Palais du Luxembourg, entrée libre sur inscription. Contact : cdrpc@obsarm.org

15—17/01/2009 : « *NATO at 60. Towards a new strategic concept* ». Wilton Park Conference 952. www.wiltonpark.org.uk

EVENEMENTS

01/2009 : Publication du programme de travail annuel du Comité 1540

09/01 – 24/03/2009 : Première partie de la session 2009 de la Conférence du désarmement

13/04 – 01/05/2009 : Session 2009 de la Commission du désarmement des Nations Unies

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur (Chronique), Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction), Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr